

### Plan d'affectation des zones

Etat du 9 février 2018 suite aux modifications du PAL approuvé

Echelle 1:5'000  
Février 2018

Maître : 12015, R. n. 2  
Document : 1 Villorsons PAZ actualisé  
Forme : 13/02/2018

ARCHAN ET PARTENAIRES SA  
Aménagement du territoire et urbanisme  
Rue de la Gare n° 1100 F-10000  
Téléphone 03 34 54 10 00  
info@archan-urbanisme.com

#### Légende

##### Zones d'affectation

- Zone village (V)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone mixte (RA)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'activités Orsoporc à prescriptions spéciales (ACTS)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Périmètre d'habitat à maintenir (PHM)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR)
- Constatation de la nature forestière
- Secteurs non agricoles

##### Mesures particulières

- Périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
- Zone de danger naturel élevé
- Zone de danger naturel moyen
- Zone de danger naturel faible
- Zone de danger naturel indicatif

##### Mesures de protection

- Élément naturel protégé (arbre marquant)
- Élément naturel protégé (haie)
- Zone de protection de la nature
- Périmètre archéologique
- Objet IVS protégé, catégorie 1
- Objet IVS protégé, catégorie 2
- Immeuble protégé (catégorie 1)
- Immeuble protégé (catégorie 2)
- Immeuble protégé (catégorie 3)
- Objet protégé (catégorie 3)

- Périmètre construit de catégorie 1
- Périmètre construit de catégorie 2.1
- Périmètre construit de catégorie 2.2
- Périmètre construit de catégorie 3
- Périmètre environnement de catégorie 1
- Périmètre environnement de catégorie 2

##### Espace réservé aux eaux

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau sous tuyau (tracé exact)
- Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)
- Projet de nouveau tracé
- Espace réservé aux eaux (coté ou modulé)
- 7 Largeur cotée de l'espace minimal à l'axe du cours d'eau (gauche)
- 7 Largeur cotée de l'espace minimal à l'axe du cours d'eau (droite)
- Espace réservé aux eaux (4 m. ou modulé)

##### Informations indicatives

- Ligne HT CFF
- Ligne Groupe E (2 x 60 kV)
- Zone de protection des eaux souterraines légalisée / Sondes géothermiques interdites
- Zone de protection des eaux souterraines provisoire / Sondes géothermiques interdites
- Bâtiment non cadastré
- Site pollué (état du cadastre : novembre 2013) / Sondes géothermiques interdites

